PLAINE COMMUNE S'ENGAGE POUR LE TRI

Pour bien trier,
à vous de jouer !

GUIDE DU TRI

plaine commune
GRAND PARIS

- Vous avez un doute sur le tri de vos déchets ?
- Vous hésitez entre les différents bacs de tri ?
- Vous ne savez pas quoi faire de vos déchets encombrants ?

NE CHERCHEZ PLUS, LES RÉPONSES SE TROUVENT ICI

OU ICI

https://plainecommune.fr/gerersesdechets/trier-ses-dechets/

SOMMAIRE

POURQUOI TRIER ? 4

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS 6

LES BIODÉCHETS : LE COMPOSTAGE ET LA COLLECTE 8

- LE COMPOSTAGE 8
- LA COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES 11

LE VERRE 14

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS 15

LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE OU D3E) 16

AUTRES DÉCHETS : TEXTILES / DÉCHETS VERTS / MÉDICAMENTS 18

FOCUS SUR LES DÉCHÈTERIES TERRITORIALES 20

LE DEVENIR DES DÉCHETS 22

POURQUOI TRIER ?

QU'EST-CE QU'UN DÉCHET ?

Un déchet est quelque chose **qui est jeté** car il n'a plus d'utilité.

COMMENT EST-IL CRÉÉ ?

Avant d'arriver entre nos mains et qu'il soit jeté, **le déchet est passé par plusieurs étapes :**

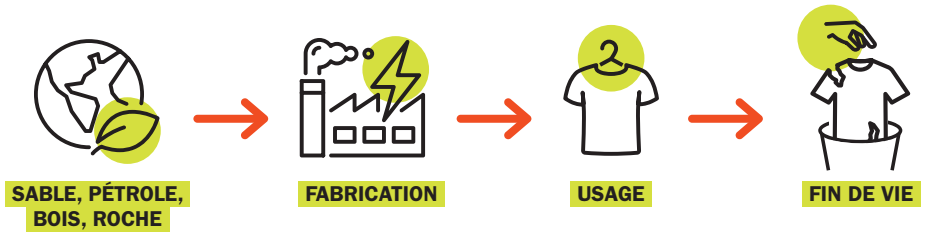

Chaque habitant de Plaine Commune produit en moyenne **460 kg de déchets par an** (plus d'1,5 kg par jour), soit **deux fois plus** qu'il y a 40 ans.

LE TRI, LA COLLECTE ET LE RECYCLAGE DES DÉCHETS PERMETTENT DE :

PRÉSERVER LES RESSOURCES

- Un déchet recyclé = de la matière pour fabriquer un nouvel objet = moins besoin d'extraire des ressources. Par exemple : 1 tonne de papier recyclé c'est 17 arbres préservés.

ÉCONOMISER DE L'ÉNERGIE

Le recyclage a permis d'économiser 60 000 milliards de Watt/heure en France. *(source : Ademe 2023)*

MOINS POLLUER (AIR + EAU + SOLS)

Plus de déchets recyclés, c'est moins de déchets brûlés en incinérateur ou enfouis en décharge.

LIMITER LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

18,6 millions de tonnes par an de CO_2 ont été évités par le recyclage en France. *(source : Ademe 2023)*

RÉDUIRE LES COÛTS

Les poubelles grises coûtent 88,1€/habitant/an alors que les poubelles jaunes coutent 8,6€/habitant/an. *(source : Plaine Commune 2022)*

CRÉER DE L'EMPLOI

Le recyclage a un autre bénéfice indirect. Pour 10 000 tonnes de déchets traités par an, le recyclage crée en moyenne 115 emplois, soit 50 fois plus que pour leur élimination.

LE SAVIEZ-VOUS ?

À Plaine Commune, on trie en moyenne **17,5 kg** par an et par habitant dans la poubelle jaune.

Cela représente seulement **3,8 %** du total des déchets produits en un an.

Pourtant, **70%** des déchets de notre poubelle d'ordures ménagères pourraient aussi être recyclés ou valorisés.

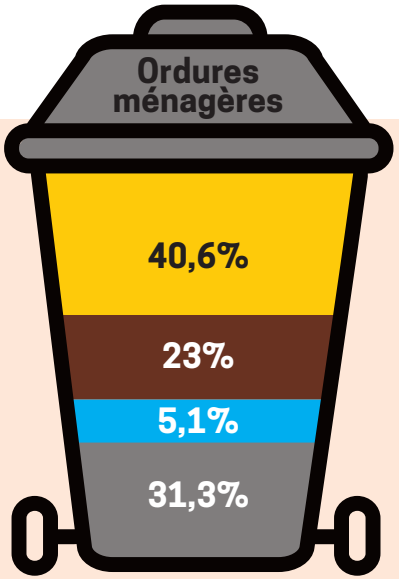

PAPIERS ET EMBALLAGES + VERRE	Déchets qui vont dans **les bacs et les bornes de tri jaune** (emballages) ou **les bornes vertes** (verre).
DÉCHETS ALIMENTAIRES ET ORGANIQUES	Déchets pouvant aller dans **le compostage ou dans les bornes de déchets alimentaires.**
DÉCHETS BÉNÉFICIANT DE FILIÈRES DÉDIÉES	Déchets pouvant être orientés vers **d'autres collectes** (voir les pages suivantes).
AUTRES DÉCHETS	Déchets ayant bien leur place dans la **poubelle des ordures ménagères.**

TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS

Vous vous demandez quels déchets vous pouvez mettre dans la poubelle jaune ? Plaine Commune vous donne toutes les consignes de tri.

LES DÉCHETS ACCEPTÉS

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE :

▪ Bidons, bouteilles en plastiques avec leur bouchon ▪ barquettes en plastique ou polystyrène ▪ films, sacs plastique vides ▪ pots de yaourt ▪ tubes de dentifrice ▪ paquets de chips ▪ sachets...

TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL / ALUMINIUM :

▪ Boîtes de conserves ▪ canettes ▪ barquettes en aluminium, papier d'aluminium ▪ capsules de café ▪ gourdes de compote ▪ bidons en métal ▪ aérosols vides ▪ couvercles de pots et bocaux...

TOUS LES PAPIERS :

▪ Feuilles ▪ enveloppes ▪ journaux, magazines ▪ livres ▪ sacs en papier ▪ cahiers...

TOUS LES CARTONS :

▪ Boîtes de céréales ▪ boîtes d'œufs ▪ rouleaux (papier toilette, essuie-tout) ▪ boîtes à pizza ▪ briques en carton (de lait, de jus, de soupes, de sauces, de crèmes) ▪ boîtes en carton ▪ grands cartons pliés ou coupés...

LES DÉCHETS REFUSÉS

Couches, mouchoirs, objets en plastique, vaisselle jetable en plastique ou bois, cagettes en petits morceaux :
→ **À JETER DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES**

Vêtements, chaussures et sacs :
→ **À JETER DANS LES BORNES TEXTILES, RECYCLERIES OU DÉCHÈTERIES**

Appareils électriques et électroniques :
→ **VOIR PAGE 16**

Gros cartons :
→ **À JETER EN DÉCHÈTERIE**

POUR FAIRE LE TRI À LA MAISON, VOUS POUVEZ UTILISER :

un sac de courses

un bac ou une bassine

un sac en papier

un carton

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour être recyclés, les emballages de la poubelle jaune doivent être :

- Séparés les uns des autres
- Vidés
- Sans sac

VERS LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

BOIRE L'EAU DU ROBINET POUR ÉVITER LES BOUTEILLES EN PLASTIQUE

L'eau en bouteille est 100 à 300 fois plus chère que l'eau du robinet. Comme l'eau en bouteille, l'eau du robinet a une étiquette, sa composition est consultable ici

DIRE NON À LA PUBLICITÉ

Demandez un autocollant pour votre boîte aux lettres en remplissant le formulaire ici

Vous pouvez aussi appeler bienENTENDU au 01 87 01 87 87

LES BIODÉCHETS : LE COMPOSTAGE ET LA COLLECTE

LE COMPOSTAGE

Composter ses déchets alimentaires et de jardin permet à la fois de réduire ses déchets d'environ 30kg/an/habitant et de produire un engrais de qualité pour les plantes et le jardin.

LES DÉCHETS ACCEPTÉS

DÉCHETS DE CUISINE :
▪ Épluchures de légumes et de fruits ▪ marc de café et sachets de thé ▪ coquilles d'œufs écrasées ▪ peaux d'agrumes ▪ restes de repas ▪ boites d'œufs en carton (en petits morceaux)

DÉCHETS DE MAISON :
▪ Papiers usagés du type essuie-tout ▪ cartons bruns découpés
▪ copeaux et sciures de bois en petite quantité

DÉCHETS DE JARDIN :
▪ Fleurs fanées (même malades) ▪ feuilles mortes
▪ broyats ▪ résidus de massifs (coupés)
▪ mauvaises herbes
▪ tontes de pelouse en petite quantité

LES DÉCHETS REFUSÉS

> **Cuisine :** Viandes, poissons, os, fruits de mer, fromages et laitages, pain en grande quantité

> **Maison :** poussières et sacs d'aspirateur, cendre de charbon de bois

→ **À JETER DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES**

Tontes de pelouse en grande quantité, grandes branches non broyées

→ **À APPORTER À LA DÉCHÈTERIE** **(voir page 20)**

COMMENT SE LANCER DANS LE COMPOSTAGE ?

COMPOSTER CHEZ SOI

Le composteur nécessite d'avoir un espace extérieur comme un jardin ou une cour.

Le lombricomposteur est idéal en appartement.

INSCRIVEZ-VOUS À UN ATELIER ET REPARTEZ GRATUITEMENT AVEC UN COMPOSTEUR OU UN LOMBRICOMPOSTEUR

Rendez-vous sur
plainecommune.fr/compostage/

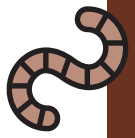

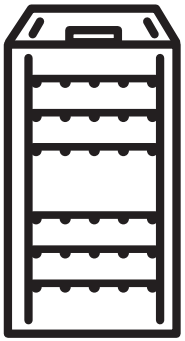

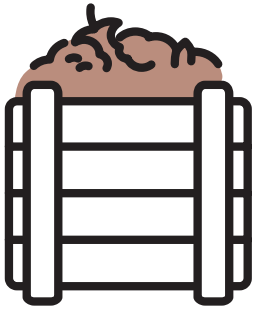

COMPOSTER COLLECTIVEMENT

Vous souhaitez composter avec vos voisins en pied d'immeuble ou dans un jardin partagé ?

Rendez-vous sur plainecommune.fr/compostage/

Les déchets alimentaires représentent environ **23 % de la poubelle d'ordures ménagères** des habitant.es de Plaine Commune et sont constitués de plus de **70 % d'eau.**

Si ces déchets sont mis avec les ordures ménagères dans le bac gris, ils partent en incinération, ce qui revient à brûler de l'eau alors qu'on peut en faire du compost ou du gaz !

Trier ses déchets alimentaires permet de les transformer en gaz et en compost !

LA COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Des bornes marron sont à disposition dans la rue dans certaines zones du territoire pour déposer vos déchets alimentaires.

Voir s'il y a une borne proche de chez soi en flashant ce QR code

LES DÉCHETS ACCEPTÉS

DÉCHETS DE PRÉPARATIONS ET RESTES DE REPAS :
▪ Épluchures de légumes et de fruits ▪ coquilles d'œuf ▪ fruits secs ▪ sauces ▪ féculents ▪ os ▪ découpes et restes de viandes ▪ charcuteries ▪ arêtes et restes de poisson ▪ crustacés et restes de fromage ▪ pain sec ▪ restes de pâtisseries...

LES PRODUITS ALIMENTAIRES PÉRIMÉS :
▪ Légumes ▪ fruits ▪ viandes ▪ charcuteries, poissons ▪ laitage et pâtisseries…
Attention : Ne pas mettre l'emballage !

AUTRES :
▪ Thé avec ou sans sachet en papier
▪ café avec ou sans filtre ▪ serviettes et essuie-tout

LES DÉCHETS REFUSÉS

Litière animale, vaisselle jetable, sachet de thé en plastique ou avec une agrafe, les coquilles de fruits de mer
→ **À JETER DANS LE BAC DES ORDURES MÉNAGÈRES**

Emballages plastique
→ **À JETER DANS LA POUBELLE JAUNE**

Les déchets verts (déchets de jardin, tonte de pelouse, produits d'élagage…), les cagettes en bois, les huiles
→ **À APPORTER À LA DÉCHÈTERIE** **(voir page 20)**

COMMENT TRIER MES DÉCHETS ALIMENTAIRES ?

- Je prépare mes repas ou je jardine
- Je jette mes déchets alimentaires (épluchures, restes de repas)
  - Dans un bioseau ou un contenant (saladier, boîte hermétique…)
  - Je peux placer des morceaux de cartons ou de boîtes d'œufs au fond du contenant pour absorber les jus
- Je vide mon contenant dans un.e bac/borne marron à proximité
  - Tous les 2 jours ou au moins 2 fois par semaine
- Je rince / lave ma boite après avoir vidé mes biodéchets

COMMENT DÉPOSER LES DÉCHETS ALIMENTAIRES ?

En vrac, dans un sac kraft ou dans un sac transparent compostable (Norme NFT 51-800 ou « Ok compost home »)

LE CYCLE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES :

- Les déchets alimentaires dans les bornes sont **collectés**
- Les déchets alimentaires sont traités : **c'est la méthanisation**
- **Du biogaz est créé ! C'est de l'énergie renouvelable** Il sera distribué aux habitants et entreprises (chauffage / cuisson)
- **Ou de l'engrais est produit !** Il sera utilisé dans l'agriculture pour faire pousser des fruits et légumes… qui seront ensuite consommés.

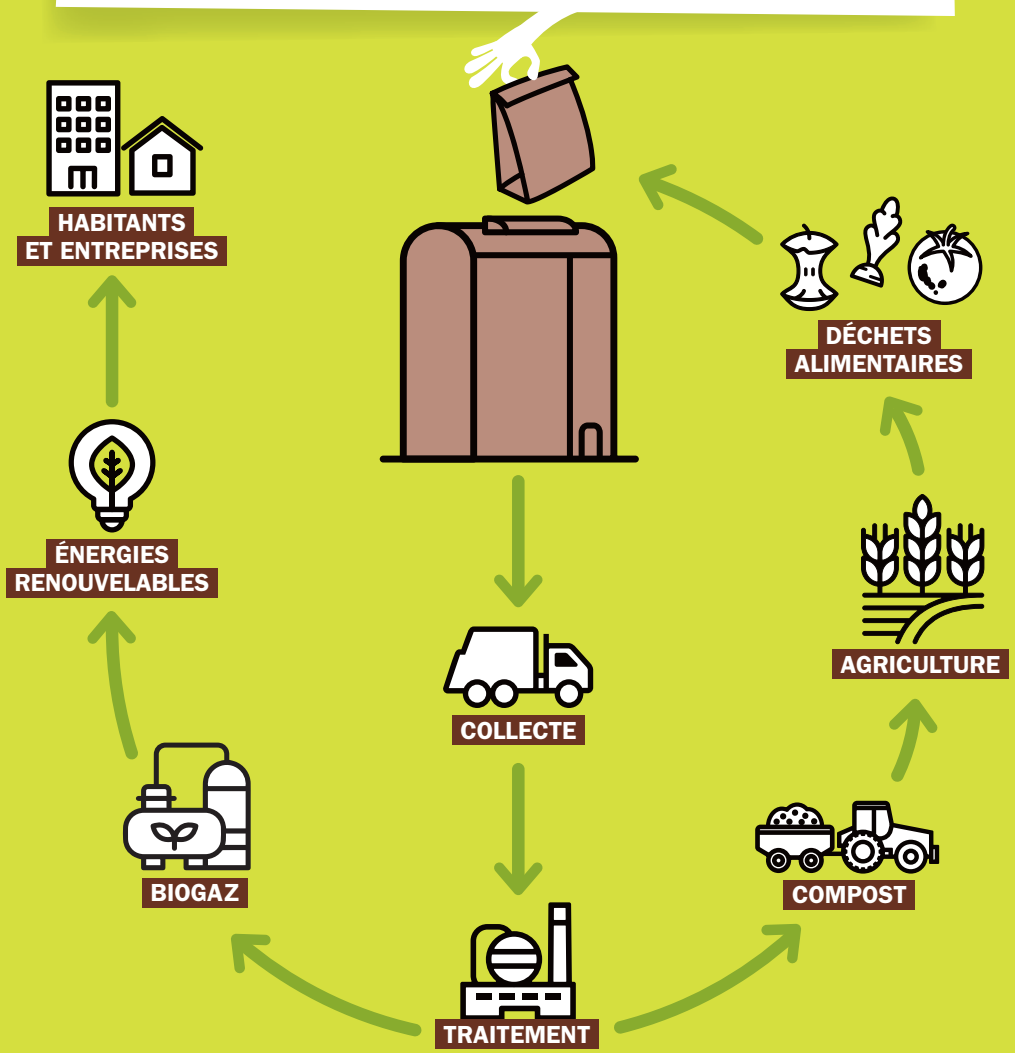

LE VERRE

MAIS OÙ DÉPOSER LE VERRE ?

À la borne la plus proche de chez soi !

La carte de tous les points d'apport volontaire à Plaine Commune est disponible sur le site internet (gérer ses déchets > trier son verre) ou en flashant ce QR code

À Épinay-sur-Seine, le verre est collecté en porte-à-porte.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le verre est créé à partir de sable (silice) chauffé à très haute température. Il ne se recycle pas une fois, ni deux, mais… à l'infini !

VERS LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

RÉUTILISER SES POTS ET BOCAUX À LA MAISON :

stockage d'aliments, vase, bougeoir…

LES DÉCHETS ACCEPTÉS

TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE :

- Bouteilles : jus, soda, alcool, …
- Pots et bocaux : mayonnaise, condiments, confitures, …
- Flacons : parfum, vernis, spray,…

LES DÉCHETS REFUSÉS

Vaisselle cassée (les verres de table), bouchons en liège :

→ **À JETER DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES**

Ampoules :

→ **À RAMENER AU MAGASIN, POINT DE COLLECTE OU DÉCHÈTERIE**

Bouchons / couvercles en plastique ou métal :

→ **À DEPOSER DANS LE BAC JAUNE**

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les objets encombrants sont collectés tous les 15 jours.

LES DÉCHETS ACCEPTÉS

- Les meubles divers,
- les cartons volumineux,
- la ferraille,
- les matelas et sommiers

LES DÉCHETS REFUSÉS

Les gravats, les déchets verts, le bois, les déchets d'équipements électriques et électroniques, les déchets toxiques et les pneus

→ **À APPORTER À LA DÉCHÈTERIE** **(voir page 20)**

CONNAÎTRE LES JOURS DE COLLECTE :

Vous pouvez connaître vos jours de collecte, en consultant votre calendrier de collecte ou en flashant ce QR code

VERS LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

AVANT DE DÉPOSER VOS OBJETS AUX ENCOMBRANTS, VOICI D'AUTRES SOLUTIONS :

- Entretenir et réparer ses objets (https://www.reparacteurs.artisanat.fr/)
- Donner ou vendre les objets en bon état dont on n'a plus besoin (leboncoin, geev, …)
- Louer ou emprunter les objets occasionnels

LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE OU D3E)

Plusieurs dispositifs existent : pour le gros électroménager et pour les petits appareils électriques et électroniques.

QUE FAIRE DU GROS ÉLECTROMÉNAGER ?

- **Une collecte se fait chez vous grâce à Ecosystem !**
  Flashez ce QR code pour réserver un créneau ou rendez-vous sur le site www.jedonnemonelectromenager.fr

Attention :
il faut débrancher et rendre accessible l'électroménager et être présent lors du créneau de collecte (gardez votre téléphone à proximité).

- **Je peux également les rendre lorsque j'achète un appareil neuf !**

Ne sortez pas votre appareil sur le trottoir !

LES DÉCHETS ACCEPTÉS

- cave à vin
- congélateur
- cuisinière
- four, four à micro-ondes
- hotte aspirante
- lave-vaisselle, lave-linge
- plaque de cuisson
- réfrigérateur
- sèche-linge

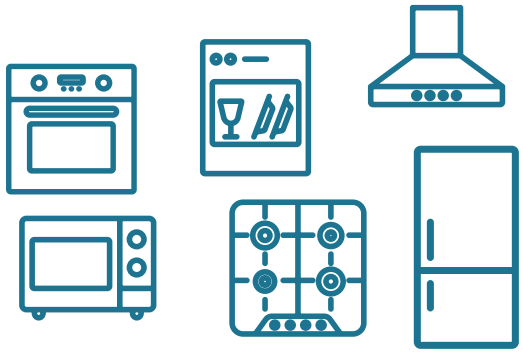

QUE FAIRE DES PETITS APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES ?

Ampoules, téléphones, batteries, écouteurs, piles, ...
Plusieurs solutions s'offrent à vous :

- **Je leur donne une deuxième vie :**
  - Je les fais réparer (pour trouver un endroit : https://www.reparacteurs.artisanat.fr/
  - Je les vends (sur leboncoin par exemple)
  - Je les donne (à mes proches, geev, ressourceries, ...)
- **Je les recycle :**
  - Je les dépose en grande surfaces ou dans des commerces spécialisés
  - Je les rends lorsque j'achète un appareil neuf
  - Je les dépose en déchèteries dans les bacs dédiés
  - Je les dépose aux points de collectes solidaires : https://proximite.ecosystem.eco/seine-saint-denis
  - Pour les téléphones, je peux aussi les envoyer : https://jedonnemontelephone.fr/

Pour trouver les lieux pour faire réparer ou pour déposer mon électroménager, **flasher le QR code** ou rendez-vous sur le site https://www.ecosystem.eco/donner-recycler/

AUTRES DÉCHETS : TEXTILES / DÉCHETS VERTS / MÉDICAMENTS

Que faire des autres déchets ?
Les textiles, les médicaments et les déchets verts ont des collectes spécifiques !

LES TEXTILES

Vêtements, linge de maison, chaussures et sacs.

- À déposer dans une borne textile.
  Pour trouver la borne la plus proche **flashez le QR code** ou rendez-vous sur le site https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport
  - Textiles propres dans un sac fermé (30L)
  - Chaussures dans un autre sac, attachées entre elles

Ne pas mettre les vêtements humides, tachés de peinture ou de produits chimiques

→ **À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE**

VERS LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

PLUSIEURS AUTRES SOLUTIONS EXISTENT POUR FAIRE DURER DANS LE TEMPS LES TEXTILES :

- Achat et vente d'occasion pour les vêtements en bon état (vinted, leboncoin...)
- Louer ou emprunter des vêtements pour des occasions
- Réparer les textiles ou les transformer (upcycling)

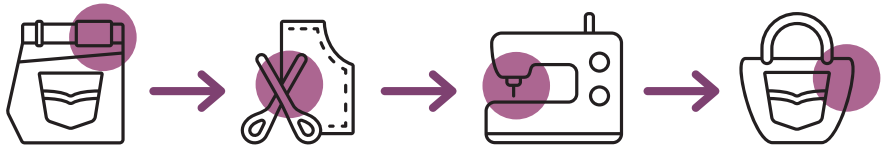

LES DÉCHETS VERTS

Tontes de pelouse, produits d'élagage, feuilles, branchages, ...

→ **À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE OU À COMPOSTER**

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez jardiner autrement.
Les déchets verts peuvent être utilisés de multiples façons au jardin et retourner à la terre.

- Consulter les guides de l'ADEME dont Jardiner 100% naturel : librairie.ademe.fr

LES MÉDICAMENTS NON UTILISÉS OU PÉRIMÉS

Plaquettes de comprimés, gélules, sirops, pommades, aérosols, ...

→ **ILS SONT À RAPPORTER À LA PHARMACIE !**

- Les boites et les notices sont à déposer **dans le bac jaune.**

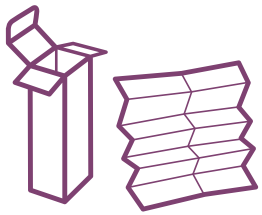

- Les ampoules et blisters vides **dans le bac d'ordures ménagères.**

FOCUS SUR LES DÉCHÈTERIES TERRITORIALES

Les déchèteries permettent de trier et d'évacuer les déchets encombrants et les déchets spécifiques et chimiques qui sont exclus des collectes classiques. Plaine Commune compte 3 déchèteries territoriales.
Elles sont accessibles à tout.e.s les habitant.es du territoire munis.es d'une carte d'accès (à obtenir lors de la première visite).

▸ Les déchèteries à Plaine Commune :

PIERREFITTE-SUR-SEINE
102-104 rue d'Amiens
- Lundi, mercredi et vendredi de 13h30 à 18h30
- Mardi, jeudi, samedi et dimanche de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30

AUBERVILLIERS
Rue des Bergeries
- Mardi, jeudi, samedi et dimanche de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30
- Lundi, mercredi et vendredi de 13h30 à 18h30

ÉPINAY-SUR-SEINE
9 bis rue de l'Yser
- Lundi, mercredi, vendredi, samedi et dimanches de 9h à 18h30
- Mardi et jeudi de 12h à 18h30

POUR PLUS D'INFOS SUR LES DÉCHETS ACCEPTÉS

Rendez-vous sur : https://plainecommune.fr/services/gerer-ses-dechets/trouver-une-decheterie/

VERS LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

LES VÉLOS PEUVENT MAINTENANT ÊTRE DÉPOSÉS À LA DÉCHÈTERIE
Un partenariat avec des acteurs du territoire permet de les remettre en état et de les revendre à prix solidaires.

LES DÉCHETS ACCEPTÉS

DÉCHETS NON DANGEREUX :
- Les déchets verts
- bois
- cartons (propres, pliés et aplatis)
- ferrailles et métaux non ferreux
- meubles
- tout venant ménager (moquettes, polystyrènes, plâtre, vitres, laine de verre, …)
- gravats (terres, matériaux de démolition ou de bricolage, pierres, béton non armé, carrelage, briques, …)
- verre
- vêtements
- huiles de vidange (sauf à la déchèterie d'Aubervilliers), huiles végétales alimentaires usagées

LES DÉCHETS DANGEREUX :
- déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE)
- sources lumineuses
- piles, accumulateurs et batteries
- déchets diffus spécifiques – DDS –
- pneumatiques (sauf à la déchèterie d'Aubervilliers)
- toners et cartouches d'encre vides
- déchets d'amiante en quantité limitée

LES DÉCHETS REFUSÉS

Ordures ménagères résiduelle :
tous les déchets de la poubelle grise, les déchets alimentaires

→ **À JETER DANS LE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES**

Huiles minérales usagées contenant des PCB (polychlorobiphényles) ; carburants automobiles, fioul / mazout ; véhicules hors d'usage, carcasses de véhicule ; produits explosifs et radioactifs ; fusées de détresse et produits pyrotechniques

→ **POUR CONNAÎTRE LES SOLUTIONS D'ÉLIMINATION DE CE TYPE DE DÉCHET, SE RAPPROCHER DU COMMERÇANT QUI VEND CE TYPE DE PRODUIT OU SPÉCIALISTES.**

QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS ?

1 JE TRIE MES DÉCHETS

2 PLAINE COMMUNE COLLECTE MES DÉCHETS

3 MES DÉCHETS BIEN TRIÉS SONT TRANSFORMÉS

EMBALLAGES

7 826 t

Voir pages 6/7

Centre de tri

Fibres, textiles, pièces automobiles, cartons...

15 bouteilles en plastique = 1 pull polaire.

670 canettes = 1 cadre de vélo.

VERRE

3 044 t

Voir page 14

Verrerie

Verre

1 000 bouteilles en verre = 1 000 bouteilles en verre.

DÉCHETS VERTS

1 400 t

Voir page 19

Plate-forme de compostage

Compost

100 tonnes de déchets végétaux = 30 tonnes de compost.

DÉCHETS ALIMENTAIRES

1 096 t

Voir pages 10/11

Méthaniseur

Engrais et énergie

100 kg de déchets alimentaires = 6,5 litres de carburant + 30 kg de compost.

TEXTILES

300 t

Voir page 18

Centre de tri des textiles

Textiles

Revente à prix solidaires ou transformation

10 tonnes de rebut de textiles = 500 m² d'isolants.

DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ELECTRONIQUES

230 t

Voir pages 16/17

Centre de tri des DEE

Appareils reconditionnés revendus à prix soldaires ou à défaut recyclés

LE TRI EST L'AFFAIRE DE TOUTES ET TOUS !

VOTRE GESTE DE TRI CONTRIBUE À ÉCONOMISER DES RESSOURCES NATURELLES, À ÉCONOMISER DE L'ÉNERGIE ET À LIMITER LES POLLUTIONS.

PLUS D'INFOS SUR :
plainecommune.fr/gerersesdechets/trier-ses-dechets/

CALENDRIER DE COLLECTE :
plainecommune.fr/collecte/

LE TRI + FACILE

BAC DE TRI

CITEO

bien ENTENDU Plaine Commune — LE TEL 01 87 01 87 87 POSEZ DES QUESTIONS

L'APPLI bienVU Plaine Commune — SIGNALEZ UN PROBLÈME

Contactez Plaine Commune

Plaine commune GRAND PARIS

Création : MarineCom - Imprimé sur papier recyclé